

Question écrite du 4 juin 2025 de Mmes et MM. Boris Calame, Aurélien Barakat, Yves Herren, Alexandre Wisard, Roger Gaberell, Nathalie Jaggi, Luc Zimmermann, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne et Fabienne Beaud: «Suivi du projet de délibération PRD-355: une votation repoussée qui doit permettre de clarifier la situation et de donner quelques réponses».

En prévision de la votation populaire à venir en lien avec l'aboutissement du référendum contre la délibération du Conseil municipal (PRD-355) «Acquisition d'une maison de maître et d'un terrain en vue de la préservation de l'environnement urbain de notre ville» (pour un montant de 22,05 millions de francs) du 27 novembre 2024, constaté par le Conseil d'Etat le 26 mars 2025, il importe de (mieux) connaître le cadre régissant ce projet et les éventuelles démarches complémentaires y relatives, réalisées et prévues par le Conseil administratif.

Du moment où, lors des débats et du vote sur le siège par le Conseil municipal du projet de délibération PRD-355 (cf. supra), il y avait urgence de procéder au vote de ce projet de délibération afin d'éviter que l'objet ne soit vendu à un tiers, le Conseil administratif, qu'il soit remercié par avance, pourrait-il renseigner le Conseil municipal sur les éléments suivants:

- 1) Quels sont les éléments de la promesse de vente, respectivement d'achat, qui lient le Conseil administratif de la Ville et le vendeur, notamment en termes d'échéances, de prix et de pénalités?
- 2) Le cas échéant, quelles ont été les démarches entreprises entre les parties pour prolonger ladite promesse et quelles en sont les conditions y relatives, notamment financières?
- 3) Quelles sont les éventuelles clauses de retrait qui lient les parties?
- 4) Le Conseil administratif a-t-il procédé à une évaluation complémentaire externe du prix de vente de l'objet discuté qui puisse être soumise à la lecture du Conseil municipal?
- 5) Quelles sont les intentions et autres réflexions du Conseil administratif en termes d'usage potentiel futur de ladite villa?